

L'INFO

DE LA MAISON DE L'EMPLOI



Novembre 2008 Numéro 8

EDITO

En cette conjoncture de fin d'année, la Communauté de Communes de Surgères apporte son soutien aux différents services qui œuvrent à la Maison de l'Emploi. Actuellement le territoire de Surgères connaît des mutations économiques et sociales (augmentation du chômage, diminution des offres d'emploi, demandes d'informations sur le licenciement économique de la part des entreprises, interruptions des

contrats intérimaires...). La demande du public, qu'il soit demandeur d'emploi, jeune, salarié ou chef d'entreprise, change selon la situation économique. Chaque service réfléchit sur les évolutions des réponses à apporter. Dans cette perspective, la Communauté de Communes de Surgères souhaite ouvrir les portes de la Maison de l'Emploi auprès de tous les élus et partenaires. L'organisation de la rencontre du 20 novembre

2008 après-midi permet de vous faire mieux connaître la Maison de l'Emploi, d'échanger avec les services et de visiter les locaux. Tous les services sont à votre écoute et répondront au mieux à vos attentes et interrogations.

Didier GATINEAU

Vice-président
de la Communauté de Communes



SOMMAIRE

EDITO du Vice-président de la CdC de Surgères : Mr Gatineau - **Page 1**

La Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis - **Page 1**

ANPE La Rochelle Joffre - **Page 2**

Plan d'Action pour l'Emploi du Pays d'Aunis - **Page 3**

Bureau Information Jeunesse de Cdc de Surgères - **Page 4**



2008 est une année de changement pour nos conseillères en Insertion Professionnelle de la Mission Locale à la Maison de l'Emploi de Surgères. En effet, Monsieur ROUX, Président délégué, et Monique LESTABLE, directrice, ont quitté leur fonction pour d'autres horizons.

Rencontre avec Nicole Thoreau et Jean Bureau.

Nicole Thoreau est la nouvelle Présidente déléguée de la Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis depuis fin avril 2008. Enseignante pendant dix ans et chef d'entreprise pendant 25 ans, aujourd'hui, elle se consacre entièrement à ses nouvelles fonctions d'élue. Elle est maire adjointe à la Mairie de Périgny chargée des affaires sociales, des gens du voyage et du logement social, Vice-Présidente à la Communauté d'Aggloméra-

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE ET UN DIRECTEUR RÉCEMMENT NOMMÉ à La Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis

tion de La Rochelle chargée de l'emploi et de l'insertion professionnelle. A ce titre, elle devient aussi Présidente du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de la Rochelle et Présidente de la Maison de l'Emploi-Cité des métiers de La Rochelle. Nicole Thoreau découvre l'insertion professionnelle des jeunes et s'implique dans ses nouvelles fonctions. Le territoire d'intervention de la Mission Locale est étendu, et elle précise qu'elle attache une importance aux territoires ruraux qui ne doivent pas être oubliés.

Anciennement Directeur de la Mission Locale du Pays Yonnais, Jean Bureau est Directeur de la Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis depuis le 15 juillet 2008. Plusieurs expériences professionnelles spécifiques lui ont permis de travailler sur plusieurs thèmes tels que la formation

des salariés, les programmes européens, la mobilité et évidemment l'insertion professionnelle des jeunes.

La Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis est constituée de 34 salariés (Conseillers en Insertion Professionnelle et personnel administratif). Aujourd'hui, l'association est un outil de développement local favorisant les conditions d'accès à l'emploi, à la citoyenneté, à l'autonomie et permet de trouver des solutions aux problématiques identifiées en réseau avec les partenaires.

La Mission Locale développe 5 axes d'offres de services :

- **L'accueil, l'orientation et l'information** du public.
- **L'accompagnement personnalisé des parcours professionnels des jeunes.**
- **L'Emploi** : faciliter l'accès des jeunes à l'emploi.
- **L'observatoire des jeunes**

- **L'ingénierie de projet** : réfléchir avec les partenaires sur les thématiques de logement, santé... afin d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale.

Les projets en cours :

- **Des rencontres programmées avec les élus de chaque Communauté de Communes.**
- **L'égalité de traitement pour tous les jeunes** : actuellement, le Conseil d'Administration et l'équipe de la Mission locale travaillent sur un nouvel organigramme et un nouveau projet associatif.
- **L'effort sur la communication et le partenariat à renouer** : La Mission Locale souhaite rendre plus lisible son activité sur chaque territoire, et travailler avec les élus et les partenaires locaux à l'élaboration d'un diagnostic partagé de la situation des jeunes.
- **Travail sur des nouvelles commissions** (le micro crédit, l'Europe et l'international).

ANPE LA ROCHELLE JOFFRE :

Des services de proximité aux Demandeurs d'Emploi de la Communauté de Communes de Surgères

PRESTATIONS	OBJECTIFS	CONTENU	DURÉE / FREQUENCE	CONTACT
Entretien de suivi mensuel d'une partie des Demandeurs d'Emploi.	Le conseiller référent :		1 fois par mois	Tél. 08.11.55.01.17
	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne les Demandeurs d'Emploi dans leurs recherches lors d'un entretien mensuel. Fait le point sur l'avancée des démarches de recherche d'emploi et construit le plan d'actions (contacts entreprises, évaluation de vos compétences...). Est l'interlocuteur pendant tout le suivi de la recherche d'emploi. 			
Ateliers à thème	Bénéficiaire de conseils	environ 30 items : rédiger un CV et une lettre de motivation, préparer un entretien...	½ journée le jeudi matin	Rendez-vous à l'accueil de la Maison de l'Emploi de ou par Tél. 05.46.07.51.66
BCA Bilan de Compétences Approfondi	Construire, réorienter ou confirmer son projet de retour à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Définir la nature des besoins et informer des conditions de déroulement de la prestation, des méthodes et des techniques mises en œuvre. Identifier les pistes d'emploi à partir de l'analyse des compétences et intérêts professionnels. Construire un plan d'actions à partir des leviers et/ou des freins identifiés pour aboutir à un retour à l'emploi. 	42 jours	
Cible Emploi	Retrouver une activité professionnelle correspondant à la réalité du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Faire le point sur ses expériences professionnelles et ses compétences, identifier des pistes professionnelles. Se fixer un objectif professionnel réalisable. Mettre en œuvre la recherche d'emploi selon les emplois ciblés. 	3 mois (2 entretiens par mois)	
EPCE Diagnostic du projet de création d'entreprise	Permettre à un porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de bénéficier d'une expertise et de conseils	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'évaluation (organiser, planifier et formaliser le déroulement de la prestation). Diagnostic des points forts et des points faibles du projet par l'analyse du profil du porteur de projet, du marché, du plan de financement et du choix du statut juridique... Bilan et élaboration d'un plan d'action. 	6 entretiens sur 3 à 4 semaines	Se renseigner auprès de son conseiller référent Tél. 08.11.55.01.17
MVE Mobilisation vers l'Emploi	Mobiliser vers l'emploi les publics connaissant des difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> Décrypter les difficultés du demandeur. Rechercher des solutions pour les difficultés d'ordre social et personnel. Travailler et construire son projet professionnel et ses pistes d'emplois. Lever les obstacles à la recherche d'emploi, favoriser l'adéquation du profil du bénéficiaire avec les pistes d'emploi réalistes. 	6 mois	
STR /SRE Stratégie de recherche d'emploi		<ul style="list-style-type: none"> Identifier et mettre en valeur ses atouts. Connaître le fonctionnement du marché du travail. Découvrir les méthodes et outils de recherche d'emploi. Connaître le déroulement type d'un entretien d'embauche. Construire un plan d'actions sur la base de la stratégie de recherche d'emploi.. 	3,5 jours	

Un service ressources humaines à destination des employeurs à l'échelle du territoire

Historique et évolution du Plan d'Action pour l'Emploi

Le Plan d'Action pour l'Emploi (PAE), créé par la ville de Surgères en 1995, puis porté par la Communauté de Communes de Surgères, avait pour mission initiale de conseiller les chefs d'entreprise sur les aides à l'emploi et d'informer sur la gestion des ressources humaines.

En 2003, à la demande des élus du territoire, le PAE s'est étendu sur l'ensemble du Pays d'Aunis et il a ensuite été transféré au Syndicat Mixte du Pays d'Aunis au 1^{er} janvier 2004.

Dès 2003, un important travail de prospection sur le Pays d'Aunis a été mené par les chargés de mission auprès des employeurs et notamment auprès de TPE¹/PME² afin de développer ce service.

Aujourd'hui, le PAE est devenu un acteur privilégié des employeurs (entreprises, associations, collectivités) sur toutes les questions liées à la gestion des ressources humaines. Compte tenu des sollicitations croissantes des employeurs, du volume d'offres d'emploi, des actions (GPEC³, salon emploi) et du nombre d'acteurs présents sur le Pays pour accompagner les demandeurs d'emploi, le PAE a recentré son activité vers les employeurs tout en développant un partenariat avec les structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi (ANPE, Mission Locale...).

Le PAE du Pays d'Aunis est également membre du Point Relais Conseil VAE La Rochelle Ré Pays d'Aunis. Un Chargé de Mission du PAE assure une mission de conseil VAE depuis 2005 sur le secteur d'Aigrefeuille. Il s'agit d'une mission d'information et de conseil auprès de personnes souhaitant valider un diplôme titre, certificat de qualification par le biais de l'expérience.

En 2006, le PAE du Pays d'Aunis a répondu à un appel à candidatures lancé par le Conseil Général pour accompagner les salariés (résidant sur le Pays d'Aunis) en contrat d'avenir et CIRMA⁴. Le PAE a été retenu pour cette nouvelle mission, compte tenu de sa connaissance de l'entreprise sur le territoire.

Le PAE a bénéficié des concours financiers de l'Union Européenne, de la Région Poitou-Charentes, du Conseil Général de la Charente Maritime et des collectivités locales (Communauté de Communes et communes membres du Pays d'Aunis). En 2007, Les acteurs politiques du territoire ont souhaité consolider le PAE et l'intégrer comme projet structurant du Contrat Régional de Développement Rural 2007-2013.

Organisation

Le service PAE s'organise autour d'une responsable, d'une assistante commerciale et de 4 chargés de mission. Ils sont installés de façon permanente au sein des Communautés de Communes qui leur apportent un appui logistique. Un conseiller emploi assure par ailleurs une mission d'accompagnement de salariés en contrat d'avenir et CIRMA sur l'ensemble du Pays d'Aunis.

Les actions menées à l'échelle du territoire

➔ **Promotion et mise en œuvre des mesures CIRMA⁴ et Contrat d'avenir.**

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général, le PAE du Pays d'Aunis informe les employeurs sur les mesures CIRMA et Contrat d'Avenir (bénéficiaires du RMI). **2005/2007 : 293 personnes reçues en entretien individuel, 140 contrats de travail signés pour des bénéficiaires du RMI.**

➔ **Accompagnement des salariés en Contrat d'avenir et CIRMA⁴.**

Cet accompagnement a pour objectif d'améliorer le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires de ces contrats. **En 2007, 96 salariés ont été accompagnés.**

➔ **Organisation du salon de l'emploi en Pays d'Aunis.**

La deuxième édition du salon de l'emploi s'est déroulée en avril 2008, en partenariat avec des entreprises et des acteurs de l'emploi du Pays d'Aunis.



- 35 stands dont 23 entreprises,
- 110 offres d'emploi locales affichées,
- 4 ateliers (Aide à la personne, Animation, Bâtiment, VAE),
- 300 visiteurs.

Services proposés aux employeurs

- ➔ **Conseil et information sur la formation :** aide au montage de dossier, plan de formation.
- ➔ **Informations juridiques et réglementation :** contrat de travail, affichage obligatoire, conventions collectives ...
- ➔ **Informations sur les mesures d'aide à l'emploi .**
- ➔ **Sensibilisation à la GPEC³.**
- ➔ **Accompagnement lors de recrutement .**

ZOOM sur l'accompagnement des employeurs sur le recrutement



- ➔ Définition des besoins,
- ➔ Rédaction du profil de poste
- ➔ Diffusion de l'offre d'emploi auprès de nos partenaires et sur le site internet Pays
- ➔ Recherche des candidats
- ➔ Présélection et entretien individuel
- ➔ Présentation des candidatures à l'employeur
- ➔ Accompagnement pour la mise en place des mesures d'aide à l'emploi (conventions, courrier...)
- ➔ Accompagnement à l'intégration (ex : formation préalable à l'embauche)
- ➔ Suivi administratif des candidatures (réponses négatives)
- ➔ Suivi dans l'emploi



Quelques chiffres : 299 recrutements réalisés par le biais du PAE en 2007

- 80 % sont des personnes du Pays d'Aunis
- 35% ont été recrutés en CDI (contrat à durée indéterminé)
- 60% sont des femmes
- 17% étaient dans le dispositif RMI
- 31% avaient moins de 26 ans

Axelle CHAPUIS
Responsable du PAE

¹ TPE : Très Petite Entreprise

³ GPEC: Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences

² PME : Petite Moyenne Entreprise

⁴ CIRMA : Contrat Insertion Revenu Minimum d'Activité

Faire face au dépôt de garantie et à la caution solidaire demandés par les propriétaires.

Les différentes garanties demandées par les bailleurs (dépôt de garantie, caution solidaire) peuvent parfois rendre difficile votre accès au logement. Sachez que des aides existent.

Les Aides LOCA-PASS

➔ L'Avance LOCA-PASS : une avance au futur locataire pour le paiement de son dépôt de garantie (ou caution) et une garantie apportée au bailleur. Sous forme de prêt sans intérêt, remboursable sur 36 mois maximum, vous pouvez bénéficier de l'Avance LOCA-PASS à partir de l'instant où vous êtes locataire de votre résidence principale (logement social ou privé.)

➔ La Garantie LOCA-PASS : une garantie apportée au bailleur pour le paiement du loyer et des charges locatives d'un nombre maximal de 18 mensualités de loyer et charges en cas d'impayés.

Les bénéficiaires:

- **Les salariés**, quelque soit l'âge, le type de contrat, l'entreprise du secteur privé non agricole.
- **Les jeunes de - de 30 ans** :
- en formation professionnelle, en recherche ou en situation d'emploi, quel que soit l'employeur y compris le secteur agricole et qui ne sont pas titulaires de la fonction publique.
- étudiants boursiers ou avec un contrat de travail, de formation, d'apprentissage ou une convention de stage dans une entreprise du secteur assujéti au 1 % logement, et ceci dans certaines conditions.

Contact :

CIL Centre-Atlantique
15 avenue Jean Guitton
17028 La Rochelle cedex 1
Tél. 05.46.50.43.00

Le PASS GRL dispositif de Garantie des Risques Locatifs :

- Un dispositif d'assurance qui garantit pour le propriétaire de louer leur bien en toute sécurité .
- Une couverture en cas d'impayés de loyer, pendant toute la durée du bail.
- Une prise en charge des éventuelles détériorations immobilières et des frais de justice.

Cette garantie a vocation à se substituer à court terme à la Garantie LOCA-PASS. Le PASS GRL assouplit les critères d'accès au logement, dispense de caution les personnes physiques ou morales et propose l'accompagnement du locataire en difficultés.

Les bénéficiaires:

Tous salariés, du secteur privé et public, en CDI, CDD, intérimaires, saisonniers, mais aussi à temps partiel, jeunes en formation, étudiants, demandeurs d'emploi et retraités.

Pour souscrire sur Internet :
<http://www.grlgestion.fr/>

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) :

financement du Conseil Général qui permet d'accéder à un logement ou de vous y maintenir en vous accordant des aides financières. Ces aides sont applicables dans tous les secteurs locatifs (parc public ou privé), quel que soit votre statut d'occupation (locataire, sous-locataire, résident d'un logement-foyer ou d'une résidence sociale) en fonction du niveau de ressources de l'importance et de la nature de vos difficultés.

Les bénéficiaires

Ceux qui sont exclus des dispositifs existants.

Nouveau : la Caution Régionale pour le logement des Jeunes en Poitou-Charentes

Pour que les jeunes du Poitou-Charentes se logent plus facilement, le Conseil Régional a conçu la caution régionale afin d'aider ceux qui ne bénéficient pas d'aides ou du soutien de leur famille.

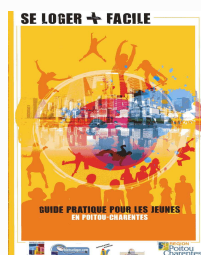
La Région Poitou-Charentes peut se porter caution pour vous : elle s'engage auprès du propriétaire, pendant une durée de 3 ans à compter de l'entrée dans les lieux, à se porter garant en cas de non paiement des loyers et des charges locatives.

En contrepartie, le jeune s'engage :

- A cotiser 2 euros 50 cts chaque mois au Fonds de garantie de la Caution Régionale. Le montant total de cette cotisation (à concurrence de 60€) sera remboursé à la fin du bail si aucun incident de paiement de loyers n'est intervenu. De son côté le propriétaire versera également une cotisation.
- A demander à la CAF que vos aides au logement soient versées directement au propriétaire.

Les bénéficiaires

- Jeunes moins de 30 ans en Poitou-Charentes .
- Les exclus du PASS-GRL.



Inscription en ligne :
www.poitou-charentes.fr
www.jeunes.poitou-charentes.fr

Christelle BITAUDEAU
Responsable du BIJ



L'accès à la formation pour tous ?

Enquête de la Région Poitou-Charentes sur les coûts supportés par les apprentis et leurs familles.

La région Poitou-Charentes a mandaté une enquête auprès des centres de formation d'apprentis de la région, afin de mesurer précisément l'ensemble des coûts supportés par les apprentis et leurs familles.

- ➔ Le transport : 400€ à 1600€ par an
- ➔ L'hébergement : de 4€ à 6€ par nuit avec le petit déjeuner
- ➔ La nourriture : 3,25€ en moyenne par repas pris en Centre de Formation Apprentis (CFA)
- ➔ L'équipement : de 0 à 200€ selon la branche
- ➔ L'outillage : de 100 à 500€ selon métier
- ➔ Les fournitures scolaires : de 10 à 200€
- ➔ Les livres, photocopiés et l'accès aux outils pédagogiques : de 10 à 200€.

Ce bulletin d'information gratuit est édité par la Communauté de Communes de Surgères

16, rue Plantiveau—BP 89
17700 SURGERES
250 exemplaires
Parution bi annuelle

Contact : Christelle BITAUDEAU,
informatrice jeunesse au BIJ,
chargée de la communication de la Maison de l'emploi
Tél. : 05-46-07-76-10
Fax : 05-46-07-76-14
courriel : bij@cc-surgeres.fr

SURGERES
Communauté
de Communes